



MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL GENERAL

RELATIF AU FINANCEMENT DE LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LES BATIMENTS DE LA SALLE DE SPORTS VERSILIA, DE L'UAPE TOTEM AINSI QUE DU BATIMENT B DU CYCLE D'ORIENTATION D'OCTODURE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères générales et Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de vous soumettre pour approbation une demande relative au financement des panneaux photovoltaïques de la salle Versilia, de l'UAPE Totem ainsi que du bâtiment B du Cycle d'Orientation d'Octodure par le prélèvement dans le fonds communal pour l'autonomie énergétique de la Ville de Martigny.

1. Préambule

Depuis 2010, la Ville de Martigny est labellisée "Cité de l'énergie GOLD". Un engagement de longue durée qui permet à la Municipalité de développer une politique énergétique ambitieuse et continue, centrée sur le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la Commune fait partie des investissements destinés à soutenir cet engagement.

2. Bref historique

Le Conseil municipal de Martigny souhaite installer un maximum de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments tout en considérant la pertinence de l'emplacement géographique, la qualité structurelle des toitures et l'efficacité économique de l'investissement. Les montants alloués pour soutenir cette politique énergétique sont les suivants : CHF 425'000.- ont été investis en 2022 puis, les budgets alloués ont été de CHF 830'000.- pour 2023 et CHF 1'345'000.- pour 2024. Ces investissements seront poursuivis ces prochaines années.

3. Etat des lieux

A ce jour, les toitures suivantes ont été équipées de panneaux solaires photovoltaïques :

En 2020 et avant : la STEP, le bâtiment principal du Cycle d'Orientation d'Octodure, les bâtiments des Adonis à Charrat ainsi que les serres communales.

En 2021 : la crèche « La Charade » de Charrat.

En 2022 : la maison de la Musique, l'école du Bourg et le hangar de la serre communale.

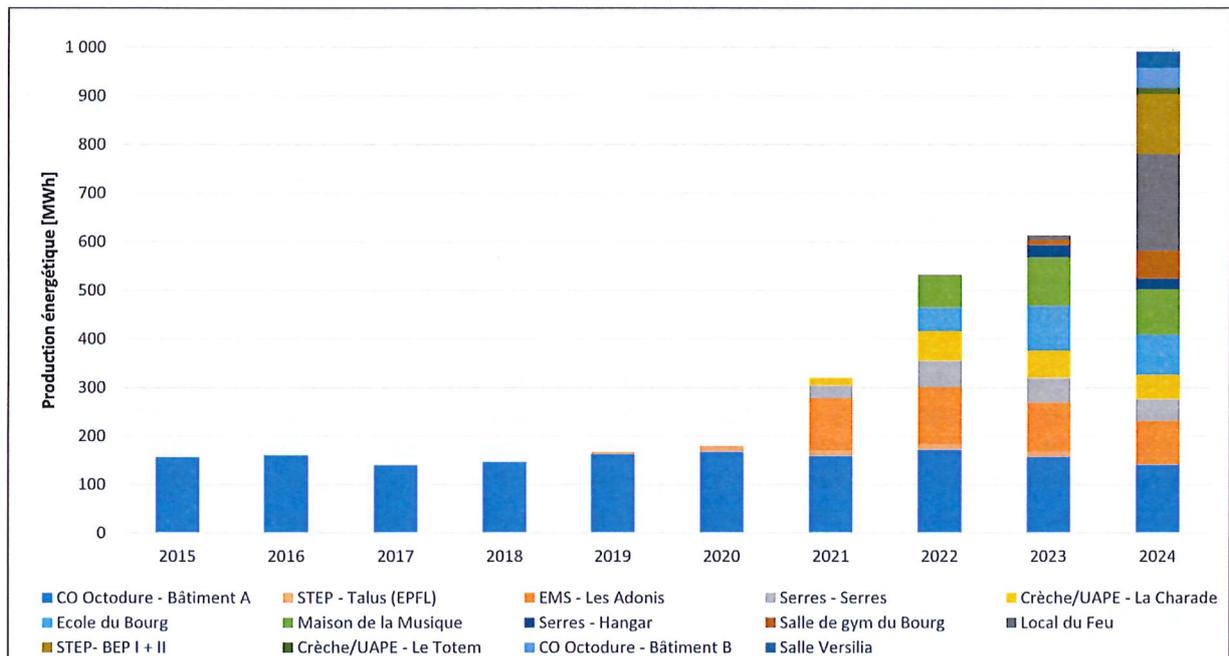
En 2023 : la salle de gymnastique du Bourg et le local du Feu.



Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la production d'énergie photovoltaïque sur les bâtiments communaux.

La production totale était de 612 MWh en 2023, ce qui représentait 10,5% de la consommation des bâtiments (~5'800 MWh).

A fin octobre 2024, la production est en nette hausse par rapport à 2023 et atteint déjà 991 MWh.



Pour l'année 2024, c'était au tour de la salle Versilia, de l'UAPE Totem et du bâtiment B du Cycle d'Orientation d'Octodure de se couvrir de panneaux solaires.

L'analyse économique de ces trois installations a été réalisée par Sinergy tandis que la réalisation technique est confiée à une entreprise spécialisée de la région.



Salle Versilia

Données résumées

Surface panneaux solaires :	335 m ²
Coût total du projet en CHF :	110'327
./. Subventions fédérales	33'282
Coût total du projet après subventions	77'045
Production annuelle moyenne :	78'800 kWh



UAPE Totem

Données résumées

Surface panneaux solaires :	550 m ²
Coût total du projet en CHF :	92'065
./. Subventions fédérales	16'850
Coût total du projet après subventions	75'215
Production annuelle moyenne :	51'300 kWh



Bâtiment B du Cycle d'Orientation d'Octodure

Données résumées

Surface panneaux solaires :	1'201 m ²
Coût total du projet en CHF :	461'303
./ Subventions fédérales	73'620
Coût total du projet après subventions	387'683
Production annuelle moyenne :	268'200 kWh





4. Demande de prélèvement dans le fond communal pour l'autonomie énergétique de la Ville de Martigny

Afin de financer les travaux réalisés en 2024, à savoir la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la salle Versilia, l'UAPE Totem et le bâtiment B du Cycle d'Orientation d'Octodure, le Conseil municipal souhaite prélever CHF 550'000.- dans le fonds communal pour l'autonomie énergétique de la Ville de Martigny.

Pour rappel, ce fonds qui présente un solde à ce jour de CHF 12'309'313.28 est destiné à financer des projets visant l'augmentation de l'autonomie énergétique de la Ville par des investissements et des prises de participation dans des sociétés qui intègrent la notion de développement durable.

Il est uniquement à disposition de réalisations communales (investissements directs) ou dans les prises de participations dans des sociétés liées à l'énergie (investissements indirects).

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal vous propose :

- de valider un prélèvement dans le fond communal pour l'autonomie énergétique de la Ville de Martigny de CHF 550'000.- pour le financement des réalisations photovoltaïques de l'année 2024 décrites ci-dessus.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

La Secrétaire
Tania ZITO

La Présidente
Anne-Laure COUCHEPIN VOUILLOZ

Martigny, le 8 novembre 2024